



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 084-218400877-20230919-DL_190923_690-DE

S²LOW

N° 690/2023

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 25
- Votants : 33

Pour : 30
Contre : 00
Abstention : 03

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : **26.09.2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, Mme Chantal GRABNER, Mme Valérie ANDRES, M. Patrick PAGE, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, Mme Aline LANDRIN, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
M. Michel BOUYER représenté par M. Jean-Michel BOUDIER
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO
M. Christian GASTOU représenté par M. Bernard VATON
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Valérie ANDRES
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
M. Pierre MARQUESTAUT représenté par Mme Joëlle EYCKMAYER
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Jonathan ARGENSON à partir de 10 heures

Absents

M. Ronan PROTO
Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 690/2023

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

RESTAURATION DES PAREMENTS DU THEATRE ANTIQUE – MISE EN SECURITE LOT N° 3 – METALLERIE – TRANCHE OPTIONNELLE 3 - AVENANT N° 2

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et L2121-29 ;

Vu le Code de la Commande Publique et son article R2194-2 concernant pour travaux supplémentaires ;

Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Vu la délibération n° 359/2015 du conseil municipal du 26 juin 2015 portant approbation du dossier de consultation des entreprises et du lancement de la procédure marché pour les travaux de restauration des parements et de mise en sécurité générale du Théâtre Antique, décomposés en 3 lots : 1- échafaudage-maçonnerie, 2- couverture, 3- métallerie ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 30 novembre 2015 attribuant les marchés aux entreprises suivantes : lot 1 : MARIANI SAS – lot 2 : Groupement LES METIERS DU BOIS/PIGEON PROPRE – lot 3 : NAKLIS FERRONERIE D'ART ;

Vu la liquidation judiciaire de la société NAKLIS le 4 juin 2018 ;

Vu la délibération N° 820/2018 du conseil municipal en date du 9 novembre 2018 confiant le marché pour les travaux de restauration des parements du Théâtre Antique – Mise en sécurité générale – Lot 3 – Métallerie au Groupement ROMANO/SML pour un montant initial de 800 160,00 € HT (toutes tranches confondues) ;

Vu le certificat administratif en date du 15 octobre 2020 attestant du changement de dénomination sociale et nom commercial de l'entreprise SERRURERIE ROMANO pour MOLINELLI METALLERIE D'ART ;

Vu la décision n° 310/2022 du 11 mai 2022 et l'avenant 1 précisant une nouvelle répartition n'impliquant aucune incidence financière sur le montant initial du marché ;

Considérant le démarrage des travaux de la tranche conditionnelle n° 3 fixé au 22 août 2022 par ordre de service d'un montant initial de 276 770,00 € HT ;

Tranche ferme	56 795.00 € HT	68 154.00 € TTC
Tranche optionnelle 1	30 250.00 € HT	36 300.00 € TTC
Tranche optionnelle 2	370 760.00 € HT	444 912.00 € TTC
Tranche optionnelle 3	276 770.00 € HT	332 124.00 € TTC
Tranche optionnelle 4	65 585.00 € HT	78 702.00 € TTC
TOTAL	800 160.00 € HT	960 192.00 € TTC

Considérant la nécessité de réaliser des prestations complémentaires liées à la sécurité du public (garde-corps, lisses de dissuasion et maille rigide) dans le Théâtre Antique. L'ensemble de ces modifications a fait l'objet d'un bilan de la part de l'entreprise et entraîne des travaux supplémentaires vérifiés par l'économiste, qui représente une plus-value de 10 330,00 € HT.

Considérant que ces travaux supplémentaires représentent une augmentation de + 1,29 % sur le lot 3, le nouveau montant du marché, s'élève alors à 810 490,00 € HT.

Tranche ferme	56 795.00 € HT	68 154.00 € TTC
Tranche optionnelle 1	30 250.00 € HT	36 300.00 € TTC
Tranche optionnelle 2	370 760.00 € HT	444 912.00 € TTC
Tranche optionnelle 3	287 100.00 € HT	344 520.00 € TTC
Tranche optionnelle 4	65 585.00 € HT	78 702.00 € TTC
TOTAL	810 490.00 € HT	972 588.00 € TTC

Considérant que le projet d'avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres le 8 septembre 2023 laquelle a émis un avis favorable.

A l'unanimité (3 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 8 septembre 2023 ;

Article 2 : d'approuver les modifications apportées par l'avenant n° 2 relatif aux travaux supplémentaires de la tranche conditionnelle n° 3 – Lot 3 : Métallerie avec l'entreprise SARL MOLINELLI METALLERIE D'ART d'un montant total de 10 330 € HT ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Secrétaire de séance
Celine BEYNEIX



Le Maire
Yann BOMPARD

